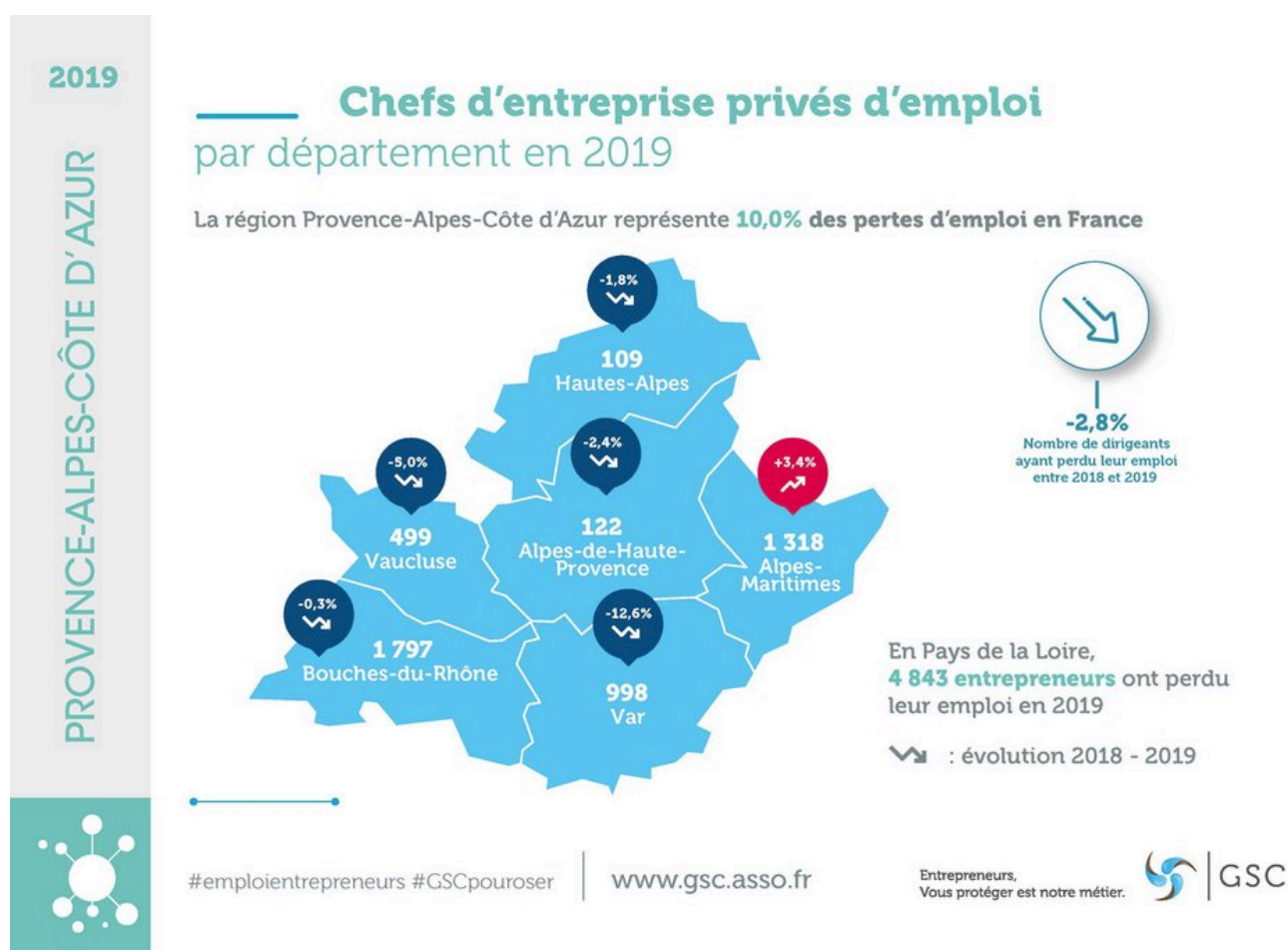


# MARSEILLE : COVID-19, Après la crise, la protection des chefs d'entreprise doit être une priorité

4 843 femmes et hommes dirigeants ont déjà perdu leur emploi en 2019, et l'année 2020 s'annonce dramatique.



La crise sanitaire que traverse actuellement la France bouleverse l'économie du pays et met en péril de nombreuses entreprises et dirigeants. Selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs réalisé par l'association GSC et la société Altares, déjà 4 843 femmes et hommes chefs d'entreprise de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur avaient perdu leur emploi en 2019. Cette situation alarmante risque de devenir dramatique

pour l'année 2020. L'indemnisation en vigueur depuis le 1er novembre 2019 avec la loi « Avenir professionnel », n'est pas à la hauteur pour ces hommes et femmes qui se retrouvent en situation de chômage. Une prise de conscience de l'ensemble des parties prenantes doit avoir lieu pour que la protection des chefs d'entreprise devienne une priorité.

**Pour Anthony Streicher, Président de l'association GSC :**

*« Combien d'entreprises mettront la clé sous la porte après cette crise ? Nous ne le savons pas encore mais la situation est catastrophique pour ces femmes et hommes chefs d'entreprise. Les mesures économiques annoncées par le gouvernement pour les soutenir sont un premier pas. Mais cette crise doit nous servir d'électrochoc sur l'ensemble des territoires. Après cette catastrophe, la nécessité de protéger les entrepreneurs n'est plus à prouver. Il sera désormais criminel de ne pas informer et encourager les entrepreneurs à anticiper les risques liés à la perte d'emploi. L'ensemble des réseaux d'accompagnement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur doivent informer encore et encore les dirigeants sur les conséquences de cette perte d'activité et des solutions d'assurance perte d'emploi qui existent. C'est notre responsabilité sociale à tous ».*

Alors que l'âge médian des dirigeants impactés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'établit à 47,3 ans en 2019, les effets dévastateurs du COVID-19 laissent penser que toutes les tranches d'âges seront impactées cette année. Les secteurs les plus touchés en 2019 dans la région comme la construction, le commerce et l'hébergement, restauration et débits de boissons devront également faire face à de nouvelles difficultés en 2020. Depuis le 15 mars, de nombreux dirigeants ont dû fermer leur établissement ou mettre leur activité à l'arrêt laissant présager des situations financières dramatiques qui pourront engendrer des liquidations judiciaires. Ces secteurs représentaient déjà plus de la moitié des pertes d'emploi en Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2019 avec 1 182 entreprises

impactées dans la construction, 1 027 sociétés liquidées dans le commerce et 755 dans le secteur de l'hébergement, restauration et débits de boissons.

*« Depuis mai 2019, le nombre de défaillances d'entreprises a reculé continuellement chaque mois, une baisse qui s'est même accélérée début 2020. Mais une crise incomparable a rebattu les cartes à partir de mars. Au drame sanitaire provoqué sur toute la planète par la pandémie de Covid-19, s'est ajoutée une catastrophe économique d'une ampleur sans précédent. En France, plus d'un million d'établissements a été contraint brutalement de recourir à l'activité partielle. Pour 150 000 TPE le dépôt de bilan a été évité grâce au recours au prêt garanti par l'état. Mais cela sera-t-il suffisant pour sauver durablement des milliers d'entrepreneurs de la cessation de paiement ? Pour beaucoup de chefs d'entreprises il faut trouver du cash urgemment, c'est vital pour réussir l'après confinement, tenir l'activité à flot durant les prochains mois et conserver son emploi »*, explique **Thierry MILLON, Directeur des études Altares.**

## **Méthodologie**

Les données sont issues de l'étude des entreprises en liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce ou de Grande Instance. Ne sont pas intégrées les procédures à l'amiable de dissolution ou de liquidation de même que les révocations des mandataires sociaux.

## **A propos de l'association GSC**

Depuis plus de 40 ans, l'association GSC se donne pour mission d'informer et de sensibiliser les chefs d'entreprise, des risques de leur situation et plus particulièrement la perte d'emploi.

La GSC est la réponse qu'ont élaborées les organisations patronales face au besoin de protection chômage des indépendants. L'association GSC est l'association qui a

souscrit le contrat d'assurance de groupe GSC auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Allianz, Generali, SMABTP). Elle est administrée par le Medef, la CPME et l'U2P qui l'ont conçue en 1979. Elle veille aux intérêts des dirigeants affiliés au régime. La gestion du régime a été confiée à Groupama – GAN Assurances.

## **A propos d'Altares**

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 300 millions d'entreprises dans 220 pays.